

---

Adresse à la barre de deux sans-culottes de la commune de Pontoise venus déposer des dons en argenterie des églises, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse à la barre de deux sans-culottes de la commune de Pontoise venus déposer des dons en argenterie des églises, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 64-65;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39121\\_t1\\_0064\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39121_t1_0064_0000_10);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

mune nous donne déjà un produit de mille quarante-deux marcs argenterie net.

« Législateurs, c'est en vos mains que ce dépôt est confié; d'autres bientôt le suivront. Que cette masse changée en fer prépare des armes triomphantes qui portent la mort et la terreur au dernier des tyrans.

« La commune de Saint-Quentin a prononcé la destruction de tous les clochers, leurs flèches altières vont tomber et se rangeront sous le niveau de l'égalité, nos mains arracheront le plomb qui les couvrait, elles en formeront des balles meurtrières qui, d'un coup assuré, renverseront enfin Phydre aristocratique, pour ne laisser exister sur notre sol républicain, que la paix, le bonheur et pour toujours la liberté.

« Vive la République! vive la raison! Six prêtres viennent de déposer à la maison commune leurs chiffons de fanatiques; ils ont demandé l'incendie de leurs lettres de prêtrise, abjuré les erreurs du catholicisme, et rendus à la saine philosophie, ils ne reconnaissent avec nous qu'un culte, celui de la vérité et de la raison et de salut que celui de la République une et indivisible.

« Les membres composant le conseil général de la commune de Saint-Quentin.

« Le 29 brumaire l'an II de la République, une et indivisible et impérissable.

(Suivent 25 signatures.)

#### Récapitulation :

« De l'or, de l'argenterie dorée et non dorée, que renferment les cinq caisses adressées à la Convention nationale :

« Trois marcs cinq onces d'or pur.	3	5
« Trois cent-quatre-vingt-sept marcs trois onces d'argent doré, ci.	387	3
« Six cent quarante trois marcs d'argent .....	643	»

« Ensemble mille trente-quatre marcs.....	1.034
---	-------

« Certifié cet état véritable et se portant à mille trente-quatre marcs au lieu de mille quarante deux annoncés par erreur dans l'adresse ci-contre. »

(Suivent 10 signatures.)

#### COMPTE RENDU des Annales patriotiques et littéraires (1).

La commune de Saint-Quentin dépose sur l'autel de la patrie 1044 marcs d'argent. Les pétitionnaires annoncent que chez eux on ne reconnaît plus d'autre culte que celui de la raison et de la liberté. (*Applaudi; honneurs de la séance.*)

(1) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 328 du 5 frimaire an II (lundi 25 novembre 1793), p. 1520, col. 2].

**Des commissaires du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour présentent sur l'autel de la patrie 700 marcs d'argent, provenant des églises de leur canton. Ils invitent la Montagne à rester à son poste jusqu'à la paix.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit l'offrande des commissaires du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour (2).*

« Citoyens représentants,

« Liberté, égalité, unité, indivisibilité de la République ou la mort, voilà les sentiments qui animent les citoyens du district de Saint-Flour. Chez nous plus de superstition, plus de préjugés, plus d'églises, plus de prêtres; nos temples servent aujourd'hui à la célébration des fêtes civiques. Le jour de la décade a remplacé la fête du dimanche. Les cloches ont été converties en canons et nous portons sur l'autel de la patrie, au nom de nos concitoyens, 700 marcs d'argent, premières dépouilles de la superstition et des préjugés religieux. Ce métal va être purifié au creuset de la philosophie et de la raison et la couronne à triple étage de ce pape d'argent dit Saint-Silvestre, travaillé à voire barre, servira plus utilement, par cette heureuse métamorphose, et la révolution et la liberté.

« Montagne de la Convention, qui fus toujours le soutien de cette liberté chérie, les sans-culottes du département du Cantal, qui fut aussi la montagne de la liberté contre les rebelles de la Lozère et de l'Aveyron, qui sut se préserver de l'esprit de fédéralisme qui menaçait la France, te félicite d'avoir sauvé la République. Poursuis tes glorieux travaux et reste à ton poste jusqu'à la paix.

« Vive la République! vive la Convention nationale!

« Les commissaires du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour, département du Cantal.

« LAMOUREUX; S.-T. CLAVIÈRE; A. BERNARD. »

**Deux sans-culottes de Pontoise, députés, l'un par la Société montagnarde de cette ville, et l'autre par la commune, viennent apporter des effets d'argenterie sur l'autel de la patrie. Ils assurent la Convention de leur dévouement au maintien de la République.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).**

*Suit la déclaration des deux sans-culottes de Pontoise (4).*

« Citoyens,

« Le zèle ardent du patriotisme, le vif amour de la chose publique et le sincère désir du

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 141.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 142.

(4) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.

triomphe de notre liberté, amènent ici, dans le sanctuaire de la majesté française, deux républicains, deux sans-culottes de la ville de Pontoise, l'un envoyé par la municipalité, et l'autre par la Société montagnarde du même lieu de Pontoise. Nous vous apportons à notre tour, non pas des discours élégants, encore moins le faste verbeux du modérantisme, mais au contraire l'argenterie des fabriques, tous les joujoux du christianisme, une bonne Vierge d'argent.

« C'est ainsi que, pour abrégér, nous préférons les choses aux paroles, l'effet à la jactance et la prédication d'exemple à celle purement orale.

« Nous nous trouverons bien récompensés de notre démarche, la commune de Pontoise et la Société populaire du lieu seront au comble de la satisfaction, si votre amour pour le bien général et votre attachement à la confection de votre ouvrage vous font rester courageusement à vos postes.

« C'est avec cette confiance que nous retournons rendre compte de notre mission à nos commettants. »

**Le citoyen Raffaneau, de la commune de Mennecey, présente à la Convention des effets d'or et d'argent dont il a fait don à la patrie, ainsi qu'une somme de 1,000 livres à prendre sur une plus forte somme à lui due; il propose d'établir des fêtes dans chaque commune.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (1).**

*Suit l'adresse du citoyen Raffaneau (2).*

*Adresse de Pierre-Benigne-Victoire Raffaneau, citoyen de la commune de Mennecey, à la Convention nationale.*

« Vive la République! vive la Montagne!

« Citoyen président,

« Convaincu de l'incontestable vérité que la dépravation des mœurs et l'ignorance, mère du fanatisme et des préjugés, font le triomphe de l'intrigue et sont les causes certaines de tous les fléaux qui ont inondé la France, je demande, pour couper à l'avenir le mal jusque dans sa racine, et en tarir à jamais la source fatale, que la Convention veuille bien hâter la promulgation du mode de l'éducation nationale.

« Je demande, pour donner une vive émulation aux habitants des campagnes, pour leur inspirer du goût pour la vertu et pour les familiariser tout à fait avec le véritable amour de la patrie, qu'il soit institué une fête civique, qui aurait lieu tous les ans, dans chaque commune, le dernier jour des sans-culottides, jour de la fête des récompenses, où, en présence de tous les citoyens assemblés, le maire donnera un prix et une couronne de chêne qui aura pour légende: *La nation reconnaissante, au civisme et à la vertu*, ceindra la tête du père de famille qui aura le plus scrupuleusement rempli les devoirs de ci-

toyen et qui, en un mot, aura le mieux mérité de la patrie.

« Je finis par remercier la Convention nationale d'avoir mis sous sa sauvegarde tous les dépôts qui étaient entre les mains des notaires; d'avoir, par cette opération sage et politique, ôté des ressources aux malveillants, et assuré, en même temps, les deniers des bons citoyens victimes de l'insatiable cupidité de ces coupables spéculateurs. Pénétré de reconnaissance envers la nation d'un tel service, je la prie d'accepter ce peu d'effets en or et en argent, que je lui offre: je la prie d'agréer, sur une somme de vingt et une à vingt-deux mille livres en assignats qui m'appartient, et sans oppositions, vu que j'en ai les mains levées, dans un dépôt, versé à la Trésorerie nationale, et provenant du prix d'une vente faite il y a trois ans et plus, par mes frères et par moi, d'une manufacture de cuivre, le seul bien dont nous ayons hérité de notre père,

« L'abandon que je lui fais, en ce jour, de celle de mille livres, pour les frais de la guerre.

« RAFFANEAU, citoyen.

« De Mennecey, ce primidi, 1<sup>er</sup> jour de frimaire de l'an II de la République française. »

**La citoyenne Marie-Agathe Bezançon (Besançon), Acadienne, épouse d'Antoine-André Girardot, de la section de Brutus, fait don à la patrie de la pension que lui a fait la République, et des arrérages échus jusqu'à ce jour.**

**Elle dépose sur le bureau son titre et ses quittances.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la déclaration de la citoyenne Bezançon (2).*

*À la Convention nationale.*

« Représentants du peuple,

« Vous vous immortalisez par vos travaux infatigables; vous avez détruit en un instant les erreurs de 14 siècles; l'hydre du fanatisme est abattu, les Français électrisés vous apportent de toutes les contrées les hochets de la superstition, chaque citoyen s'empresse de vous donner des marques de son attachement inviolable aux principes de la liberté et de l'égalité que vous venez d'affermir.

« Une Acadienne, la citoyenne Marie-Agathe Bezançon, épouse d'Antoine-André Girardot, citoyen de la section de Brutus, est jalouse de suivre l'impulsion que vous avez donnée à tous les Français.

« Un décret du 21 février 1791 accorde des pensions à ceux dont les biens avaient été dévastés par nos plus cruels ennemis, les Anglais. Orpheline et ayant perdu toute sa fortune, la citoyenne Girardot se trouve portée pour une

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 142.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 142.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 805.